



## Conseil communautaire

28 juin 2018  
Compte rendu

<b>ETAIENT PRESENT(E)S</b> .....	<b>2</b>
<b>FINANCES</b> .....	<b>3</b>
1. COMPTE DE GESTION 2017 – CC PERIGORD-LIMOUSIN : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES .....	3
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CC PERIGORD-LIMOUSIN : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES .....	4

### **Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Christiane DESPAGES, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Lucienne LAUMOND,

**Messieurs** : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoît MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGÉIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Pierre-Yves COUTURIER, Philippe BANCHIERI,

**Absents et excusés** : Marc PASCUAL – Jean ROUCHAUD – Michel REBIERE - Gilbert CHABAUD Béatrice HAGEMAN, Nicola ROBERTS

**Pouvoirs** : Jean ROUCHAUD a donné pouvoir à Paul CANLER – Michel REBIERE a donné pouvoir à Céline DEQUANT – Gilbert CHABAUD a donné pouvoir à Didier GARNAUDIE – Marc PASCUAL a donné pouvoir à Michel AUGÉIX – Béatrice HAGEMAN a donné pouvoir à Francis MARCHEIX – Nicola ROBERTS a donné pouvoir à Nathalie GRANERI -

Date de convocation : 19 juin 2018

M. Patrick FLEURAT-LESSARD est désigné secrétaire de séance

Lieu de réunion du Conseil :

NEGRONDES

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

19 JUIN 2018

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 32

Pouvoirs : 6

*La réunion se tenant à Négrondes, M. Claude CAMELIAS a adressé un message de bienvenue à l'assemblée. Il a également rappelé un souhait qui lui est cher : ne pas démolir ce qui a été fait mais construire ensemble.*

### **Compte rendu de la séance du 05/04/2018**

*JC JUGE a fait remarquer que certains propos n'étaient pas repris dans ce compte rendu.*

*B VAURIAC a indiqué que ces propos avaient été notés sur le compte rendu mais qu'ils avaient été enlevés à sa demande.*

Le compte rendu a été voté à l'unanimité

Bernard VAURIAC rappelle qu'il a été demandé aux différents COFIL de nommer des rapporteurs :

- COFIL gendarmerie : PY Couturier
- COFIL La Poste : P Banchieri

Il passe la parole à Pascal MAZEAUD pour la présentation de la partie « finances ».

## FINANCES

Rapporteur : Pascal MAZEAUD

*Pascal MAZEAUD remercie les agents du travail fait.*

*Il indique, avant la présentation du Compte de gestion et du Compte Administratif que le vote qui suit ne sera pas fait sur la sincérité des comptes, mais que ce sera un vote sur la « gouvernance ».*

*Il explique également que les comptes de gestion qui doivent être transmis à la collectivité par la Trésorerie avant le 1<sup>er</sup> juin, ont été transmis les 13 et le 14 juin pour partie, avec un dernier envoi le 28 juin au matin.*

*Michel AUGÉIX demande si les services de l'Etat ont été informés de ces difficultés ?*

*Bernard VAURIAC indique qu'il a rencontré le DDFIP et qu'il l'a informé de ces difficultés. Il rappelle qu'il est envisagé 3 autres fermetures de trésoreries, ainsi que la spécialisation de la trésorerie de Périgueux. Il rappelle la situation difficile de la Trésorerie de Thiviers (qui va sûrement perdurer). La baisse du nombre de fonctionnaires dans certains services pose question.*

*Pascal MAZEAUD indique également qu'à sa demande, un courrier a été envoyé à Mme la Préfète sur le sujet.*

*Jean-Claude JUGE trouve la situation du Trésor déplorable (manque de compétence des services des finances) : il y a une disparité importante du nombre de postes au Trésor (1/3) et aux Impôts (2/3) De plus, il rappelle que les collectivités apportent beaucoup d'argent sur les comptes du Trésor (trésorerie).*

### **1. Compte de gestion 2017 – CC Périgord-Limousin : budget principal et budgets annexes**

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Michel AUGÉIX demande le vote à bulletins secrets pour le Compte de gestion.*

*Patrick FLEURAT-LESSARD fait part de son mécontentement sur cette demande en indiquant que chacun doit assumer son vote, et les contribuables d'une Commune doivent savoir comment a voté l'élu communautaire de sa commune.*

*Michel AUGÉIX indique qu'il convient de respecter les choix des personnes et que le vote à bulletin secret permet à tous de s'exprimer librement.*

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote peut se faire à bulletin secret lorsque le tiers des membres présents le demande.

Plus du tiers de l'assemblée sollicite ce vote à bulletin secret. Le scrutin a lieu.

Après dépouillement des votes le résultat est le suivant :

**19 voix pour, 5 voix contre et 14 abstentions ou nuls,**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE d'approuver les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Périgord-Limousin dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

## **2. Compte administratif 2017 – CC Périgord-Limousin : budget principal et annexes**

*Jean-Claude JUGE demande si la collectivité a connaissance des amortissements ou des comptes de stocks ?*

*Pascal MAZEAUD indique que non.*

Le président soumet au conseil le compte administratif de la communauté de Communes Périgord-Limousin pour l'exercice 2017. Ce document retrace l'exécution du budget intercommunal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L. 2121 14 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire d'élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

### **Election du Président de séance**

Le président de séance, Mme Christiane DESPAGES, doyenne d'âge de l'assemblée, rapporte le compte administratif dressé par le président et donne acte de la présentation qui en est faite.

Il constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Résultats à la date du 13/06/2018 (à réception des Comptes des gestion du Budget principal et du budget annexe bâtiments)- après pointage et vérification avec trésorerie -

		B PRINCIPAL	BA TOURISME	BA ECONOMIE	BA URBANISME	BA BATIMENTS	BA SPANC	BA LOT G GUE	BA LOT LABAURIE	BA LOT NEGRONDES	TOTAL
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	817 427,69	230,69	159 192,30	4 955,50	68 795,88	- 11 725,52	- 28,00	- 6 051,34	- 29 218,16	1 003 579,04
	Investissement	418 117,15	41 966,25	- 158 650,59	- 4 447,54	- 191 999,88	9 455,64	129 893,61	- 34 840,26	-	209 494,38
Reports 2016	Fonctionnement	1 144 631,37	-	3 767,54	- 51 687,30	29 023,01	14 108,87	-	- 142 793,46	- 116 301,89	880 748,14
	Investissement	- 674 991,63	- 27 704,10	30 792,58	979,00	- 31 791,61	- 2 320,63	- 136 422,62	133 453,98	32 030,08	- 675 974,95
A reporter	Fonctionnement	1 962 059,06	230,69	162 959,84	- 46 731,80	97 818,89	2 383,35	- 28,00	- 148 844,80	- 145 520,05	1 884 327,18
	Investissement	- 256 874,48	14 262,15	- 127 858,01	- 3 468,54	- 223 791,49	7 135,01	- 6 529,01	98 613,72	32 030,08	- 466 480,57
<i>résultats (hors rôt)</i>		<i>1 705 184,58</i>	<i>14 492,84</i>	<i>35 101,83</i>	<i>- 50 200,34</i>	<i>- 125 972,60</i>	<i>9 518,36</i>	<i>- 6 557,01</i>	<i>- 50 231,08</i>	<i>- 113 489,97</i>	<i>1 417 846,61</i>
Restes à réaliser 2017		- 275 997,75	- 4 000,00	55 000,00	-	- 403 307,13	-	-	-	- 10 931,08	- 639 235,96
<b>RESULTAT</b>		<b>1 429 186,83</b>	<b>10 492,84</b>	<b>90 101,83</b>	<b>- 50 200,34</b>	<b>- 529 279,73</b>	<b>9 518,36</b>	<b>- 6 557,01</b>	<b>- 50 231,08</b>	<b>- 124 421,05</b>	<b>778 610,65</b>

**Pour le vote le Président de la Collectivité, Bernard VAURIAC, est sorti de la salle.**

Il est demandé un vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote peut se faire à bulletin secret lorsque le tiers des membres présents le demande.

Plus du tiers de l'assemblée sollicite ce vote à bulletin secret. Le scrutin a lieu.

Après dépouillement des votes le résultat est le suivant :

**17 voix pour, 20 voix contre et 0 abstention,**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de ne pas voter le Compte Administratif 2017 pour le Budget Principal et les Budgets annexes.**

*Bernard VAURIAC rappelle aux élus que le Compte administratif n'étant pas voté, c'est le Préfet qui prend le relais. Il rappelle que les résultats budgétaires ne peuvent être repris et que les investissements vont s'en ressentir.*

*Après un moment de silence, Bernard VAURIAC fait part à l'assemblée de son souhait de débattre sur ce blocage.*

*Pascal MAZEAUD rappelle que le vote exprimé n'est pas un vote contre les chiffres mais bien un vote contre la gouvernance (manière de diriger). Il est possible pour la Com Com de faire des choses, il faut juste exprimer ses choix et les tenir.*

*Paul CANLER indique que le problème de gouvernance est lié aux promesses non tenues et à la gestion injuste et inéquitable de la Com Com.  
La collectivité ne peut pas être gérée à la tête du client.*

*Bernard VAURIAC précise que la promesse était d'assurer à Thiviers une juste représentation*

*Michel AUGÉIX dit qu'il faut crever l'abcès. Il rappelle une discussion qu'il a eue avec Bernard VAURIAC. Cette discussion portait sur le problème de gouvernance. Une tension est maintenue entre les groupes ce qui amène à un système de gouvernance basé sur la division (il ne faut pas « monter » Paul contre Jacques). La collectivité ne peut pas être gérée à la tête du client.*

*Pierre-Yves COUTURIER prend la parole et rappelle à Bernard VAURIAC, une rencontre d'il y a quelques semaines.*

*Il lui a rappelé son désaccord sur sa façon de se comporter et de gérer la collectivité.*

*Il rappelle un accord avant l'élection du Président : présence prépondérante de la Commune de Thiviers au sein du Conseil / en contrepartie de l'élection du Président.*

*Il rappelle qu'il a été fidèle par ses voix dans le cadre de la majorité, qu'il n'a jamais voté contre la gouvernance et qu'il n'a jamais donné de consignes de vote.*

*Il considère que Bernard VAURIAC n'a pas respecté l'engagement pris, en essayant d'obtenir une majorité sans Thiviers : il est donc délié de cet engagement. Et a voté ce soir, 2 fois contre.*

*Il rappelle aussi que certains élus de la majorité, ont su se rallier à l'opposition lorsque cela les arrangeaient. Ce n'est pas sa façon de faire.*

*Il rappelle qu'il ne fonctionne pas comme le Président. Cela lui est égal de ne plus être autour de la table (de plus, il n'a pas l'ambition d'être Président) mais il le fait pour la Commune de Thiviers.*

*Il n'a pas apprécié d'être mis en accusation.*

*Il lui rappelle qu'il est responsable de la situation de par sa façon de travailler et indique que beaucoup partagent cela. Il lui rappelle qu'il est le responsable désigné par ce vote.*

*Il dit que Bernard VAURIAC ne bloquera pas l'institution avec sa façon de travailler. Il faut travailler ensemble mais avec qui à la gouvernance ?*

*Bernard VAURIAC indique à Pierre-Yves COUTURIER qu'il parle très bien et que c'est une difficulté pour lui. Il dit qu'il a essayé de trouver des solutions à cette situation de blocage. Il était prêt à une ouverture mais personne n'a voulu bouger. Si une volonté d'évolution existe de façon majoritaire il faut y aller et passer à autre chose.*

*Pierre-Yves COUTURIER demande si les élus sont capables de travailler ensemble, mais avec qui ?*

*Bernard VAURIAC répond que oui les élus peuvent travailler ensemble.*

*Jean-Claude JUGE rappelle la réflexion sur l'extension et le travail mené en COPIL : bon travail très réfléchi. Mais pour en arriver où : à une élection politisée ?*

*Il faut une nouvelle gouvernance et pour cela il faut travailler en bonne intelligence et avec tout le monde.*

*Il rappelle à Pascal MAZEAUD, délégué aux finances, qu'il a plus de 40 ans d'expérience dans le domaine et qu'il est légitime pour cette mission (il peut apporter beaucoup sur les finances).*

*Pascal MAZEAUD lui répond qu'il ne lui fait pas de reproches.*

*Il rappelle son rôle de délégué aux finances, qui est de prendre des positions politiques et de les assumer et non d'avoir des compétences techniques.*

*Philippe FRANCOIS s'indigne de certains propos et rappelle qu'énormément de travail se fait dans les commissions !*

*Jean-Claude JUGE reconnaît que des choses avancent et qu'il convient de réfléchir ensemble.*

*Paul MEYNIER indique que certains COPIL se sont réunis avec seulement 2 ou 3 élus présents. Il trouve dommage que dans ces COPIL ne se soient pas désignés uniquement les élus qui veulent avancer.*

*Jean-Marc BUISSON dit que Bernard VAURIAC était au courant de ce problème de gouvernance et qu'il n'a pas réagi. Il n'a pas tiré les leçons.*

*On n'est pas suffisamment dans l'intérêt général.*

*Claude CAMELIAS, devant les propos des élus sur les problèmes de gouvernance, souhaite avoir des exemples car il ne comprend pas.*

*Jean-Claude JUGE rappelle par exemple, que l'OT de Thiviers fonctionnait en EPIC ce qui permettait de travailler sur des objectifs ; à l'extension, l'EPIC a été supprimé, donc plus de classement de l'OT ; et il est demandé à présent aux élus de se prononcer sur la demande de classement de l'OT ? Que de temps perdu.*

*Philippe FRANCOIS rappelle que les OT des 2 territoires avaient 2 modes de fonctionnement : Thiviers avait un fonctionnement plus basé sur le côté commercial et Jumilhac plus basé sur le tourisme social (d'autres valeurs).*

*Isabelle HYVOZ rappelle que l'OT de Thiviers était classé, et Jumilhac non.*

*A présent, la demande de classement crée un travail administratif supplémentaire et pendant ce temps les agents ne peuvent pas travailler sur des sujets plus importants, par exemple le financement auprès de la Région.*

*Paul CANLER indique que les résultats des 2 derniers exercices sont surprenants.*

*Thérèse CHASSAIN rappelle que la suppression de l'EPIC avait été décidée avant l'extension.*

*Jean-Louis FAYE rappelle que la « fusion » n'a été voulue par personne.*

*Il convient de regrouper les gens pour travailler ensemble (exemple : C Camélias / JL Faye qui travaillent ensemble sur le développement économique).*

*Bernard VAURIAC dit que certains ne veulent pas bouger dans la majorité.*

*Philippe BANCHIERI dit que c'est une lutte de pouvoir : certains élus sont frustrés de ne pas avoir eu de Vice-Présidence. Il rappelle que peu importe le titre : l'important c'est d'être présent aux réunions.*

*Jean-Louis FAYE rappelle que certains avaient dit qu'il y avait des mauvais perdants. Mais dans cette expression il y a « perdant » ... ce n'est pas un terme qui favorise le dialogue.*

*Michel AUGÉIX indique que Bernard VAURIAC lui avait proposé une Vice-Présidence. Ce n'était pas sa priorité, son souhait : l'intérêt du territoire.*

*Bernard VAURIAC dit que l'opposition avait demandé de revoir la gouvernance.*

*Michel AUGÉIX indique qu'il faut revoir la gouvernance et la façon de travailler : des choses sont faites et B Vauriac repasse par derrière (bruits de couloirs). Il y a un manque de transparence.*

*Nathalie GRANERI rappelle qu'elle vient plusieurs fois /semaine dans les services de la Com Com, et que les agents travaillent dur. Cela ne peut pas être remis en cause : ce serait honteux vis-à-vis des agents.*

*Michel AUGÉIX dit que la discussion de ce soir aurait dû avoir lieu avant la fusion.*

*Benoît MOUTON dit que le vote de ce soir est la suite logique de l'élection de janvier 2017. Il dit que les choses n'étaient pas assez préparées et que le malaise vient de là. Il faut respecter le vote de ce soir.*

*Claude CAMELIAS rappelle à Michel AUGÉIX qu'il a une mauvaise mémoire car lors d'une réunion de la Com Com Pays Thibérien, il avait été demandé un vote à bulletin secret qu'il n'a jamais accepté.*

*Michel AUGÉIX dit qu'il ne s'est jamais posé en donneur de leçons.  
Il dit que ce problème ne se retrouve pas dans d'autres groupes de travail !*

*Bernard VAURIAC revient sur les propos de certains élus qui disent que tout va mal : c'est une posture ! Il y a aussi des interprétations et de la mauvaise foi.*

*Il demande aux élus quelles sont les décisions qu'il a prises et qui n'avaient pas fait l'objet de concertation ?*

*Il rappelle qu'il a vu l'échange d'e.mail entre élus concernant des décisions prises sans avis des élus alors que ces mêmes élus avaient eu toutes les informations.*

*Il faut dépasser tout cela. La collectivité a des engagements financiers et ce blocage peut avoir des conséquences graves.*

*Il a rencontré le groupe d'élus de Michel AUGÉIX pour revoir la gouvernance, mais ensuite en réunion du groupe majoritaire, il y a eu blocage.*

*Il demande une suspension de séance de 10 minutes afin de consulter quelques élus.*

*Claude CAMELIAS dit qu'il veut bien laisser sa place de Vice-Président chargé de l'économie si ça peut arranger les choses.*

*Philippe BANCHIERI dit que certains élus changent de « bord » lorsque les décisions prises ne vont pas dans leur intérêt.*

*Jean-Marc BUISSON ne voit pas l'intérêt de suspendre la séance, la situation est bloquée. Il faut que le Président en tire les conséquences.*

*Le Président décide de ne pas poursuivre l'ordre du jour du Conseil et lève la séance à 19h45.*